



## Ministère de la Culture : MGEN remporte l'appel d'offres santé

**Dans le cadre de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC), qui vise à offrir une couverture santé renforcée et adaptée aux besoins spécifiques des agents de la fonction publique, MGEN est honorée d'annoncer qu'elle a été sélectionnée à l'issue d'un appel d'offres pour assurer la couverture santé obligatoire des agents du ministère de la Culture. Cette décision, qui fait suite à un premier référencement de plus de 15 ans, témoigne du renouvellement de la confiance du Ministère envers MGEN, une collaboration que l'organisation se réjouit de poursuivre.**

Ce contrat – qui prendra effet au 1<sup>er</sup> octobre 2025 – vise à couvrir plus de 46 000 bénéficiaires : près de 22 000 actifs, plus de 9 000 retraités, et près de 16 000 ayants droit.

*« Le choix du ministère de la Culture honore notre mutuelle dédiée au service de l'intérêt général et des agents du service public. Nous sommes heureux de pouvoir garantir aux agents et leurs ayants droit une couverture santé de qualité, accessible, porteuse de sens et de valeurs »,* indique **Matthias Savignac, président MGEN.**

*« Le renouvellement de la confiance que nous accorde le ministère de la Culture – qui avait référencé MGEN pour ses agents depuis 2009 – témoigne de notre aptitude à répondre aux besoins spécifiques de ceux qui œuvrent à la préservation et à la diffusion de la culture en France. Ce deuxième succès en quelques semaines souligne la solidité de notre engagement et la pertinence de nos offres et solutions en santé »,* précise **Fabrice Heyriès, directeur général MGEN.**

### Contacts presse :

Marine Chaumier-Ferry – [mchaumier@mgen.fr](mailto:mchaumier@mgen.fr) – 06 07 09 64 16  
Comfluence – [mgen@comfluence.fr](mailto:mgen@comfluence.fr) – 07 68 68 83 22

### À propos de MGEN

Fondée en 1946, MGEN est aujourd'hui la première mutuelle des agents du service public. Son positionnement unique en France lui permet de gérer l'assurance maladie et la complémentaire santé et prévoyance de plus de 4,5 millions de personnes, bénéficiaires d'un contrat individuel ou collectif. Au-delà d'être un guichet unique pour le remboursement des soins, MGEN accompagne globalement ses adhérents : de la prévention des risques pour leur santé physique et mentale, à leur prise en charge en établissement de santé. Elle met en effet à la disposition de tous 1 800 structures de soin et d'accompagnement mutualistes qu'elle cogère et cofinance partout en France, dont 61 appartiennent à MGEN. Avec près de 10 000 collaborateurs et 2 300 militants, présents dans tous les départements français, le collectif mutualiste MGEN agit au plus près des adhérents, à chaque moment de leur vie, avec des offres personnalisées et des services innovants. Experte des enjeux spécifiques de santé et de qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) des agents, MGEN accompagne également les employeurs pour le bien-être des personnels et contribue ainsi à la performance globale et à l'attractivité du service public. Par son histoire et son modèle non lucratif, MGEN fait partie de l'économie sociale et solidaire (ESS) reconnue pour son engagement dans les grands enjeux sociétaux, de l'accès à l'IVG hier à celui d'une fin de vie libre et choisie aujourd'hui. Depuis 2017, MGEN est aussi membre fondateur du Groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. [www.mgen.fr](http://www.mgen.fr)